

Image not found or type unknown



à quel moment de la procedure peut-on se porter partie civile

Par **sandrineb**, le **21/05/2012 à 11:50**

Bonjour,
Après avoir déposé une plainte, quand peut-on se porter partie civile ?
J'ai lu que cela pouvait se faire avant un éventuel procès, afin de pouvoir avoir accès au dossier par l'intermédiaire d'un avocat.
Pourrait-on me renseigner sur les démarches à effectuer?
Merci
Sandrine

Par **sandrineb**, le **23/05/2012 à 22:41**

Quelqu'un aurait-il des infos?? Merci d'avance